

CAPN AS 30 mars 2017 Déclaration SNASEN UNSA

Le SNASEN UNSA porte avec sa Fédération l'ambition de la Refondation d'une école inclusive, bienveillante et plus juste. Or les personnels sociaux du MENESR, qui voient les missions reconnues et renouvelées pour le seul service social des élèves, manifestent une réelle inquiétude à la fin de ce quinquennat :

-Nous déplorons que la circulaire de missions restreinte au service social en faveur des élèves, cadrage essentiel ait été traitée à marche forcée, en fin de mandature, avec un dialogue social contraint. Elle a donc été abordée sous l'angle d'une priorisation du champ d'intervention plutôt que de celui d'augmentation des créations de poste pour exercer ces missions. Elle valide, contre toute attente, l'intervention du service social en primaire REP+. Faute de n'avoir pris en compte les revendications en termes de moyens pour couvrir ces rep+, les conditions de travail risquent de se dégrader pour nos collègues. Nous exigeons que les conditions de sa mise en œuvre de la circulaire soient respectées : progressivement et en fonction des moyens.

-le service social des personnels est le grand oublié du Ministère qui n'a jamais finalisé, malgré les promesses, le chantier de la rénovation de ses missions. Sa charge de travail augmente avec le nombre de personnels (+60000 en 5 ans) sans aucune création de postes. Le SNASEN demande que s'engagent les négociations pour la circulaire des personnels selon l'engagement pris en instance lors de notre dernière réunion paritaire du 10 mars.

-Les logiques gestionnaires actuelles au sein du Ministère de l'enseignement supérieur favorisent une mise en concurrence comptable des CROUS aux dépens de l'intérêt des étudiants et prennent le pas sur la « qualité de l'accompagnement du service social des étudiants. Nous demandons que ces difficultés soient pris en compte par la nouvelle responsable du pôle action sociale et santé au CNOUS .

Notre profession est particulièrement sensible, au regard de ses missions et de ses conditions de travail, au développement des risques psycho-sociaux. Les personnels sociaux manifestent de plus en plus de signes d'épuisement professionnel.

Le SNASEN UNSA rappelle à la DGRH ministérielle sa responsabilité au niveau national et académique dans ce domaine et constate la faiblesse des politiques de prévention des risques psycho sociaux dans nos services. Il sollicite très officiellement son intervention auprès des équipes rectoriales pour prendre en compte les conditions de travail des personnels sociaux dans l'organisation de la rentrée 2017.

Le SNASEN UNSA continue de se mobiliser pour revendiquer les moyens en postes pour assurer un service social de qualité pour tous et assurer les conditions de travail nécessaires à l'exercice des missions des personnels sociaux des trois services.

Le SNASEN UNSA se félicite que l'accès à la catégorie A de tous les personnels de la filière sociale prévu dans l'accord PPCR signé par l'UNSA en septembre 2015, se concrétise avant la fin du quinquennat.

Les décrets votés le 03 mars 2017 du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat marquent une première étape importante dans la reconnaissance des métiers de la filière sociale dans les trois versants de la fonction publique.

Toutefois, le SNASEN UNSA poursuivra son action, avec le soutien de son union, pour que la filière sociale intègre à terme la grille du A type (le modèle de la filière administrative de catégorie A) comme le revendique également nos collègues de la filière paramédicale.

A niveau égale (licence), responsabilités égales, statut et salaire égaux !

Le SNASEN UNSA réclame que soit engagé dès la parution des textes en avril 2017 des négociations avec les services RH de notre ministère sur l'application des nouvelles dispositions pour les personnels sociaux : : taux d'avancement, dispositifs avant le départ en retraite, reclassement des AS et CTSS dans les différents grades et statut d'emploi.../...

Deux exemples toujours d'actualité :

- Le taux de promotion de grades fixé par la direction de la fonction publique pour l'ensemble du CIGEM des personnels sociaux en baisse creuse toujours l'écart avec les collègues de la fonction publique territoriale qui déroulent une carrière plus rapidement (accès au grade d'ASP après 8 ans d'ancienneté en moyenne). Le SNASEN UNSA réclame de nouveau que notre ministère sollicite pour ses personnels sociaux un taux dérogatoire auprès du Ministère des affaires sociales, possibilité que comme le prévoit le décret de 2012
- Les taux indécents du RIFSEEP fixés par le Ministère de la fonction publique pour la filière sociale que le MENESR applique depuis des années à ses personnels sociaux sans aucune politique de valorisation ce qui a creusé l'écart avec les autres personnels de catégorie B du ministère d'une part et avec les autres personnels sociaux au sein du CIGEM d'autre part (plus de 1000€ en dessous de la moyenne interministérielle)
Il est temps que nos professions obtiennent la juste reconnaissance qui leur manque aujourd'hui y compris au sein de notre ministère.
Nous sommes satisfaits que la monographie que nous réclamions nous soit présentée aujourd'hui.

.Nous déplorons par ailleurs que l'arrêté pris par Mme Neuville, secrétaire d'Etat, de la demande d'inscription des diplômes "réingéniérés" au niveau 2 - au lieu du niveau 3 actuel - du répertoire national des certifications professionnelles ne concernera que les nouveaux diplômés du travail social et donc que cette mesure ne sera pas rétroactive pour la majorité d'entre nous.

1. *Situation spécifique de Mayotte et de la Polynésie*

Mayotte

Le service social en faveur des élèves de Mayotte prend en charge des problématiques sociales et familiales lourdes spécifiques au contexte social du département : répondre aux besoins primaires comme manger, se vêtir et se soigner, accompagner de jeunes mères adolescentes, médiatiser les violences et conflits familiaux liés entre autre au fossé intergénérationnel, gérer la situation d'élèves isolés parfois mineurs en situation irrégulière et les situations complexes de protection de l'enfance qui se dégradent faute de prise en charge par les services partenaires et de lieux d'accueil éducatifs suffisants.

Répondre aux conséquences de la précarité financière mobilise beaucoup de temps et d'énergie du service social. 19 collègues exercent au ssfe.

Les créations de postes suffisent à peine à couvrir les nouveaux établissements scolaires. Sur les 9 collèges en REP+ déclarés prioritaires, seulement 3 d'entre eux bénéficient d'une AS à temps plein. C'est de plus d'une dizaine de postes supplémentaires qu'il faudrait pour répondre aux besoins des élèves et des étudiants.

Le service social en faveur des personnels manque pour sa part cruellement de moyens d'exercer ses missions. Le budget d'action sociale est loin de répondre aux besoins des personnels en situation précaire.

Polynésie

Le service social auprès des élèves de Polynésie Française regroupe actuellement une dizaine de collègues très sollicitées dans les établissements du secondaire au regard des nombreuses problématiques sociales rencontrées par le public accompagné et leurs familles dont certaines spécifiques à la Polynésie : insularité, accueil en internat, grande précarité sociale et financière, jeunesse fragilisée...Le territoire est aussi grand que l'Europe et les îles les plus éloignées ne bénéficient même pas d'intervention de l'AS.

La surcharge de travail et les conditions d'exercice mettent aujourd'hui en péril la santé des personnels sociaux qui manifestent des signes de souffrance au travail, entre autre leur insatisfaction de ne pas assurer la qualité du service rendue dans de telles conditions.

La Polynésie n'a pas bénéficié de créations de postes depuis de nombreuses années. Nous sommes satisfaits de l'organisation d'un concours mais regrettent que les 3 postes ouverts au concours en 2017 compensent uniquement le changement de poste et départ des collègues. (retraite ; changement de poste)

Un nouveau collège a ouvert à la rentrée 2016

- 2 postes sont toujours assurés par des agents administratifs « faisant fonction ». le SNASEN UNSA rappelle avec force que la profession d'assistant de service social est une profession réglementée qui exige l'obtention du diplôme d'Etat pour l'exercer. Nous rappelons l'urgence à régulariser cette situation en confiant l'exercice des missions de service social à des professionnels diplômés comme l'exige la loi.

De plus, l'exercice des missions de service social exige un cadre d'exercice et un soutien technique (projet de service inscrit dans la politique sociale ministérielle, échanges de pratiques, soutien professionnel, expertise sociale, organisation du service) qui manquent cruellement aujourd'hui aux collègues qui souffrent d'isolement dans leurs établissements.

Le service social des personnels est inexistant.

Le SNASEN UNSA demande la création d'un poste de conseiller technique rectorale, responsable du service social élèves qui pourrait conseiller et mettre en œuvre une politique sociale. Une collègue as est régulièrement sollicitée pour assurer ces missions sans aucune contrepartie.

Enfin, le SNASEN UNSA dénonce que les collègues (intervention sur plusieurs établissements, travail en réseau, ..) ne bénéficient pas de remboursement des frais de déplacement professionnels comme la réglementation le prévoit.

Elue SNASEN UNSA CAPN AS
Tiphaine JOUNIAUX